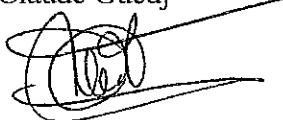


**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ressort à la somme de 769 979,20 €.

A Saint-Ouen, le 26 avril 2011

Le Président - Directeur Général
Claude Guedj



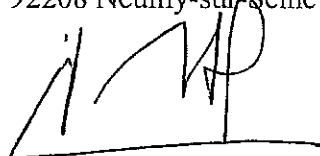
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 769 979,20 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

A Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2011

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



Jean-François Châtel

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise
ACE Audit**
5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris



Alain Auvray